

DÉCISION DU MAIRE
N° 2023/095

CESSION
DU VÉHICULE FIAT DUCATO IMMATRICULÉ AC 578 PF

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 10 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 alinéa n°29 du 23 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire ;

Considérant que le véhicule FIAT DUCATO immatriculé AC 578 PF ne correspond plus aux besoins de la commune de THÔNES ;

Considérant l'offre présentée par la société Automobiles PDK située à CHELLES (77) ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de **CÉDER** le véhicule de marque FIAT DUCATO, immatriculé AC 578 PF à la société AUTOMOBILE PDK - sise 17, rue de la Briqueterie 77 500 CHELLES – au prix de 2 895 €.

ARTICLE 2 : de **SORTIR** le bien de l'inventaire communal.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont le procès-verbal sera publié sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 29 septembre 2023

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE - 3 OCT. 2023
ET PUBLICATION LE - 3 OCT. 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLE

